

**ARRETE REGLEMENTATION DE CIRCULATION**  
**Grande Rue et Rue du Temple**

Le Maire de la Commune de Saint-Julien-Lès-Montbéliard

Vu les articles L 2212-2, L 2213-1 et L 2213-2 du code général des collectivités territoriales,

Considérant qu'il y a lieu de réglementer la circulation dans la Grande Rue et dans la Rue du Temple, à l'occasion de travaux de génie civil pour la pose de fibre optique afin de raccorder l'antenne de téléphonie mobile, pour éviter toute gêne au bon déroulement des travaux et pour assurer la sécurité des usagers et des travailleurs,

**ARRÊTE :**

**Article 1<sup>er</sup>.** - Orange UPR et ses sous-traitants sont autorisés à occuper le domaine public à partir du 13 Mars 2020 jusqu'au 31 Décembre 2020 et exécuter les travaux énoncés ci-dessus. A charge pour Orange UPR et ses sous-traitants de se conformer aux dispositions et articles suivants :

**Article 2.** - Le chantier sera implanté de manière à occuper une surface aussi réduite que possible dans le respect d'une bonne exécution des travaux.

**Article 3.** - Les dispositions seront prises de façon à réduire au maximum la gêne pour la circulation publique. Si besoin une circulation alternée ou une déviation sera mise en place.

**Article 4.** - La continuité des accès sera assurée. Ces passages seront clairement balisés et protégés.

**Article 5.** - Les entreprises intervenantes sont chargées de réglementer la circulation en mettant en place la signalisation conformément aux lois et règlements en vigueur.

**Article 6.** - Le stationnement de tout véhicule sera interdit au niveau de travaux.

**Article 7.** - Toute infraction au présent arrêté sera constatée par procès-verbal des personnels de Police et de Gendarmerie ainsi que par les agents assermentés de l'administration et des collectivités locales et poursuivie conformément aux lois et règlements en vigueur.

**Article 8.** Ampliation du présent arrêté sera transmise à

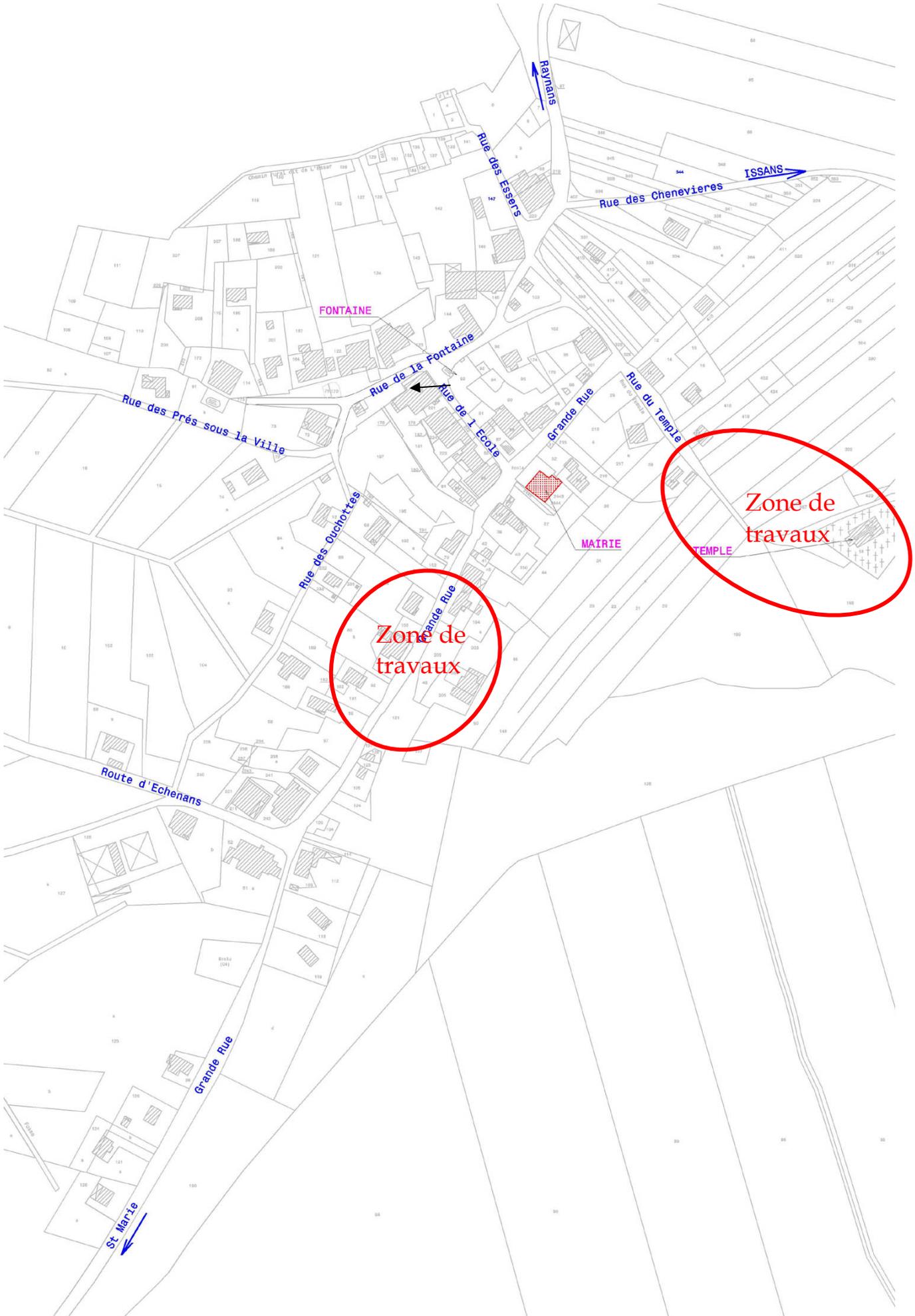
- La Gendarmerie de Bavans
- Monsieur le Directeur Départemental des Services d'Incendie et de Secours
- Au service de gardes communautaires de PMA
- A l'entreprise Orange

Saint Julien Lès Montbéliard, le 13 Mars 2020

Le Maire

Michel Piernavieja





Zone de travaux

Zone de travaux

FONTAINE

MAIRIE

TEMPLE

RAYMONS

ISSANS

St Marie